

Le PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

Je suis en train de rédiger le Plan Communal de Sauvegarde conformément à la loi du 25 novembre 2021.

Je repère et je liste les principaux risques qu'il existe sur la commune mais aussi tous les moyens que nous avons et qui sont susceptible d'être mobilisés.

Il s'agit de recenser les acteurs locaux détenant des compétences particulières. En cas de nécessité le maire peut les mobiliser.

- Les moyens humains en activité ou à la retraite :

Les professions médicales et paramédicales

Les militaires, policiers et pompiers

Les personnes pouvant servir d'interprète (noter la langue)

- Les lieux de restauration (stock de ravitaillement)
- Les moyens matériels

Véhicules de transport collectif (nombre de place, n°immatriculation et lieu de remisage)

Camion bene

Tractopelle

Tracteur

Matériels divers : groupe électrogène, motopompe

Si vous acceptez de faire parti du PCS de la Commune de MALONS et ELZE, envoyez nous un mail en précisant les moyens humains et/ou matériels que vous possédez.

Le maire Jean OILVA, le conseil municipal et moi-même vous remercions d'avance.

Dominique GUEZELLOU

Adjointe au maire